

Conseil Municipal du 24 mai 2022

COMPTE-RENDU

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Vingt-Quatre Mai
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER - Adélaïde DA PAULA
Dominique MORIN Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Pascal KLINGLER - - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER
Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA – Christophe BATAIS

ÉTAIT ABSENT ET REPRÉSENTÉ :

Claude CAUET a donné procuration à Michel VALLADE
Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Dominique MORIN
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN a donné procuration à Chantal CLAUX
Louis VINCENT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Amélie SANDRIN a donné procuration à Florence DOUILLON
Eric NOIRET a donné procuration à Fahed HADJI

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Nadine MEUNIER

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 29

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2022

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022 a été approuvé.

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Décisions municipales prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3- N°2022/43 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Démission de Madame Pamela TSAKNAKIS de ses fonctions de conseillère municipale et installation de Monsieur Christophe BATAIS en qualité de conseiller municipal

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

Le Conseil Municipal :

- ✓ **Prend acte** de la démission de Madame Pamela TSAKNAKIS en qualité de conseillère municipale.
- ✓ **Prend acte** de l'installation de Monsieur Christophe BATAIS en qualité de conseiller municipal.

4- N°2022/44 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Etablissement du tableau du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

Le Conseil Municipal :

- ✓ **Prend acte** du tableau des élus municipaux ci-annexé tel que présenté par Monsieur le Maire.

5- N°2022/45 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Modification de la composition des commissions communales permanentes

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** la réalisation du vote de désignation à mains levée en lieu et place d'un vote à bulletin secret
- ✓ **Approuver** la modification de la composition des commissions communales permanentes comme suit :

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

TRAVAIL DE LA COMMISSION	MEMBRES ÉLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion, création ou modification des équipements culturels - Programmation et développement des activités culturelles - Gestion des salles (sauf équipements sportifs) - Bibliothèque Municipale - Relations avec la vie associative - Communication (liée aux diverses manifestations) 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Chantal CLAUD (Vice-Présidente) 2- Jean-Claude CHEVRIER 3- Frédéric CLAUD 4- Fabien CUVILLIER 5- Nadine MEUNIER 6- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN 7- Maria GUYON 8- Marie Françoise JOLLY 9- Christophe BATAIS 10- Annie METAY

COMMISSION JEUNESSE

TRAVAIL DE LA COMMISSION	MEMBRES ÉLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Actions en direction de la jeunesse - Gestion et le fonctionnement du Service Municipal de la Jeunesse - Organisation de manifestations - Relations avec les clubs et la vie associative - Relations avec les organismes extérieurs en rapport avec la jeunesse - Relation avec la Mission Locale 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Fahed HADJI (Vice-Président) 2- Seddik HADDOUYAT 3- Chantal CLAUD 4- Frédéric CLAUD 5- Josiane THOMAS 6- Maria GUYON 7- Amélie SANDRIN 8- Florence DOUILLON 9- Christophe BATAIS 10- Mathilde MISLIN

COMMISSION PETITE ENFANCE - ENFANCE

TRAVAIL DE LA COMMISSION	MEMBRES ÉLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et le fonctionnement des structures de la Petite Enfance - Suivi des projets du secteur Petite Enfance - Accueil pré et post-scolaire - Gestion et le fonctionnement de l'accueil de loisirs (primaire et maternelle) - Séjours vacances - Suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG) 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Claude CAUET (Vice-Président) 2- Jean-Claude CHEVRIER 3- Eric COUDERCHON 4- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN 5- Pascal KLINGLER 6- Jocelyne BINET 7- Amélie SANDRIN 8- Adélaïde DA PAULA 9- Annie METAY 10- Christophe BATAIS

COMMISSION SCOLAIRE

TRAVAIL DE LA COMMISSION	MEMBRES ÉLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires - Suivi des conseils d'école - Relations avec le collège - Restauration scolaire - Etudes surveillées - Dérogations scolaires - Classes de découvertes - Construction de bâtiments scolaires - Décisions d'inscription et de refus des enfants dans les écoles de la commune 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN (Vice-Présidente) 2- Eric COUDERCHON 3- Eric NOIRET 4- Frédéric CLAUD 5- Marie-Françoise JOLLY 6- Amélie SANDRIN 7- Jocelyne BINET 8- Dominique MORIN 9- Christophe BATAIS 10- Eric BOSC
INVITÉS	
<ul style="list-style-type: none"> - Directrice école maternelle Marie Curie - Directrice école maternelle Pierre Curie - Directeur école élémentaire Marie Curie - Directeur école élémentaire Pierre Curie - Directrice Groupe Scolaire Louise Michel - Association Autonome des Parents d'Elèves, Association « Pour nos enfants » 	

- ✓ **Indiquer** que la composition des autres commissions communales reste inchangée.

6- N°2022/46 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation des jurés d'assise pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Valider** la liste des 21 jurés pour la constitution de la liste préparatoire pour l'année 2023, tirée au sort en séance publique le lundi 9 mai 2022 à 10h.

7- N°2022/47 – ADMINISTRATION GENERALE / Constitution d'un groupement de commande relatif au marché d'assurances de la Commune, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des Ecoles (CDE)

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** le projet de convention de groupement annexé à la présente
- ✓ **Adhérer** au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurance et **accepter** que la Commune soit désignée comme coordonnatrice,
- ✓ **Adhérer** aux lots 1, 2, 3, 4, 5 conformément à l'article 1 de la convention constitutive
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8 - N°2022/48 – CULTURE - MEDIATHEQUE / Demande de subvention d'investissement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) portant sur la refonte du portail numérique de la médiathèque

Rapporteur : Mme Claux / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** le projet de refonte du site internet de la médiathèque « Le Temps des cerises » ainsi que son plan de financement :

○ Part de la DRAC (50%)	1 865 € HT
○ Autofinancement de la Commune (50%)	1 865 € HT
○ Montant total HT	3 730 € HT
○ TVA 20 %	<u>270 €</u>
○ Montant total TTC	4 000 €
- ✓ **Inscrire** au budget de l'année considérée les montants demandés en recettes et en dépenses
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 1 865 Euros sur le projet de refonte du site internet de la médiathèque au titre de l'année 2022
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent.

9- N°2022/49 - ENFANCE / Convention d'objectifs et de financement 2021-2024 relative la prestation de service « Accueils de loisirs (ALSH) – Extrascolaire et bonus territoire CTG », à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val D'Oise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant les temps d'accueil extrascolaire
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi tout document inhérent.

10- N°2022/50 - ENFANCE / Convention d'objectifs et de financement 2021-2024 relative la prestation de service « Accueils de loisirs (ALSH) – Périscolaire et bonus territoire CTG », à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val D'Oise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant les temps d'accueil périscolaires
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi tout document inhérent.

11- N°2022/51 – PETITE ENFANCE / Convention d'objectifs et de financement 2021-2024 relative la prestation de service « Relais Petite Enfance (RPE) – Missions renforcées et bonus territoire CTG », à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val D'Oise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant le Relai Petite Enfance (RPE)
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi tout document inhérent.

12- N°2022/52 – PETITE ENFANCE / Convention d'objectifs et de financement 2021-2024 relative la prestation de service « Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et bonus territoire CTG », à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val D'Oise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi tout document inhérent.

13- N°2022/53 – RESSOURCES HUMAINES / Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : M. Murcia

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Adopter** la modification de postes telle qu'énoncée

14- N°2022/54 - RESSOURCES HUMAINES / Création d'un Comité Social Territorial (CST) local

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Créer** un comité social territorial compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, dans les conditions énoncées par le Code Général de la Fonction Publique et par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 précité compétent
- ✓ **Fixer** à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial conformément à la consultation des organisations syndicales effectuée le 20 mai 2022, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- ✓ **Recueillir** l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions sur lesquelles le comité social territorial est amené à se prononcer
- ✓ **Maintenir** le paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial fixant un nombre de représentants de la collectivité semblable à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- ✓ **Inform** Monsieur le Président du Centre de gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France de la création de ce Comité Social Territorial par transmission de la présente délibération
- ✓ **Communiquer** la présente délibération aux organisations syndicales préalablement consultées.

15- N°2022/55 – RESSOURCES HUMAINES / Définition des modalités de mise en œuvre de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE)

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Instituer** selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 8
- ✓ **Décider** que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence
- ✓ **Décider** que conformément au décret n° 91-875, Monsieur le Maire fixera par arrêté individuel les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E
- ✓ **Décider** que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales
- ✓ **Autoriser** l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

16- N°2022/56 - URBANISME / Acquisition parcelle cadastrée section AH n°116

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** l'acquisition de gré à gré par la commune de la parcelle cadastrée section AH numéro 116 d'une surface de 124 m², pour un montant de 62 euros
- ✓ **Dire** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à l'article DUF-2111.21 du budget communal.
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les documents s'y rapportant.

17- N°2022/57 – URBANISME / Constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau de communication électronique sous le chemin de la Haute Vacherie signée entre la société Orange et la Commune de Pierrelaye

Rapporteur : M. Morin / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

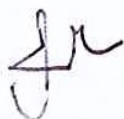
- ✓ **Approuver** la constitution d'une servitude entre la société Orange et la Commune de Pierrelaye pour le passage de deux fourreaux contenant des câbles de réseau internet, sous le chemin de la Haute Vacherie, appartenant au domaine privé de la Commune.
- ✓ **Dire** que les crédits nécessaires à cette servitude seront inscrits à l'article DUF-2111.21 du budget communal
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte contenant constitution de servitude et tous les documents s'y rapportant.

18- Questions écrites

1/ Question 1 : Rapporteurs : M. le Maire – M. Morin / Intervention : M. Bosc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Le Maire



Michel VALLADE

Secrétaire de séance,



Nadine MEUNIER